



MAIRIE
42220 COLOMBIER

Présents : Jean-Paul VALLOT – Gérard DEGRAIX – – Maryline VANEL – Bernadette ORIOL – René ORIOL – Jean-Luc ROUCHOUZE – Solange CHOVET – André GACHE – Françoise LECORNU-Ronan ARROUEZ.

Absents : Cyril DUCLOS

Ordre du Jour

- Délibération pour transfert de compétence à la Communauté de commune:

A l'issue de la loi NOTRe, certaines compétences communales seront petit à petit transférées à la communauté de commune des Monts du Pilat (étude des demandes de permis de construire, assainissements...). Suite au vote du conseil (9 pour et 1 abstention) ce transfert progressif est enterriné.

- Transfert des charges concernant le réseau des bibliothèques intercommunales :

Le principe évoqué est de donner la gestion du service intercommunales de bibliothèque (auparavant géré par le département) à la communauté de communes. Il a été projeté un service élargi sur le territoire nécessitant le recrutement d'un employé chargé du prêt d'ouvrages en tous genres comptant environ 450 000 références. Le service ainsi établi coûterait 1,12€ par habitant de la commune. Cette proposition n'a pas été validé par le conseil (4 contre – 1 pour et 5 abstentions)

- Taxe d'aménagement:

Après un rappel du système de taxation prévu au plan communal, le conseil a étudié les différentes simulation intégrant la modification du taux d'imposition pour la zone du bourg de Colombier. Les exemples chiffrés à partir d'une construction nouvelle de 120 m² ont permis de conclure à la nécessité de réviser ce taux d'imposition. Le conseil a donc délibéré en faveur de l'abaissement du taux actuel d'imposition (fixé à 7 % pour la zone du bourg) à 5 % à compter de 2017.

- Budget :

La subvention concernant l'extension du réseau d'eau a été perçue pour un montant de 149973€, somme qui permettra le remboursement des prêts à court terme contractés.

- Voiries :

Des visites des chemins ont été réalisées. De nombreuses sections sont à revoir intégralement et d'autre à entretenir. Des devis vont être lancés pour la réalisation de travaux s'élevant au x alentours de 50000€ selon les moyens budgétaires a disposition.

- Changement du mopieur:

Des entreprises ont sollicité la commune pour le changement de matériels multi applicatifs (mopieur utilisé comme imprimante multifonctions, scanner et fax). Des rendez vous ont été pris pour étudier et négocier les propositions de renouvellement du matériel devenu peu fonctionnel.

PROCHAINE REUNION le 06/01/2017 à 20 heures